

LA PERCEPTION PAR LES ENTREPRISES DES DIPLÔMES ET DU RÔLE DE LA FORMATION INITIALE DANS LE DOMAINE DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITÉ

par Jean-Louis Laveau et Bernard Malo

*L'article expose les principaux résultats d'une enquête d'opinion
menée auprès des responsables de cinq cents entreprises dans deux départements.*

*Le but de l'enquête est de comprendre
comment les entreprises perçoivent les diplômés professionnels d'une spécialité donnée,
la gestion et la comptabilité, et quelles utilisations elles en font.*

Menée avec des moyens malgré tout limités, l'étude a dû se restreindre à une enquête d'opinion par courrier auprès d'un échantillon régional d'entreprises.

La délégation régionale de l'INSEE a fourni son aide pour la conception du questionnaire, la détermination de la base de sondage et le tirage de l'échantillon initial. Cinq cents entreprises dans deux départements : Eure-et-Loir et Loiret ont été interrogées. Le taux de réponse, après trois semaines et sans relance, a été de 25 % (124 questionnaires retournés).

L'échantillon de départ, stratifié par l'INSEE (taille et type d'activité) a sensiblement conservé son homogénéité au niveau des réponses obtenues. Les résultats ont été exploités avec le maximum de rigueur, mais compte tenu du caractère local de l'échantillon et de l'aspect expérimental du travail, il apparaît plus objectif de proposer les indications recueillies comme des informations de nature qualitative indiquant des directions et des voies de recherches plutôt que comme des certitudes définitives et intangibles.

LE CAP ET LE BEP

Le CAP employé de comptabilité correspond, pour 85 % des entreprises interrogées, à la situation d'aide-comptable. Quelques entreprises de moins de cinquante salariés préfèrent répondre secrétaire-comptable soulignant ainsi justement la « polyvalence » de plus en plus réclamée au personnel administratif dans les petites unités.

Le BEP comptable-mécanographe révèle une plus grande dispersion au niveau des réponses : 36 % des responsables d'entreprise déclarent que le diplôme correspond à la situation d'aide-comptable, 23 % à celle de secrétaire-comptable et 41 % à la qualification comptable.

On retrouve ces proportions aussi bien dans les entreprises ayant moins de cinquante salariés que dans celles de taille supérieure.

L'évolution de la fonction d'aide-comptable vers un travail de bureau moins spécialisé est parfois imputée au rôle de l'électronique ; l'automatisation du travail comptable (passation d'écritures, tenue des comptes, établissement d'états) banalisant le rôle d'aide-comptable dans l'entreprise. On a cherché à vérifier cette hypothèse.

Une observation liminaire montre que le parc actuel de machines comptables et facturières est extrêmement faible. De plus, le renouvellement de ce genre de matériel paraît, d'après les réponses au questionnaire, pratiquement exclu pour l'avenir. L'automatisation semble plutôt être recherchée par l'introduction de la mini ou micro informatique, notamment au sein des petites unités.

Les entreprises ont été interrogées d'abord en fonction de leur possession actuelle de matériel, ensuite en fonction de leur projet d'équipement. Dans les deux cas, il semble, qu'au lieu d'accroître le champ des métiers proposés, la possession ou le projet d'équipement restreigne, au contraire, « l'éventail » des fonctions.

Ainsi, lorsque les entreprises ne possèdent pas de matériel, elles sont 82 % à déclarer affecter le poste d'aide-comptable à un élève titulaire ou de niveau CAP, les autres réponses se répartissant vers les autres professions. Le chiffre passe à 94 % lorsque les entreprises déclarent posséder un équipement et la dispersion des métiers offerts diminue relativement.

On observe le même phénomène pour les BEP.

Il convient certes de tenir compte du fait que les entreprises faiblement équipées sont aussi les petites unités et

Tableau 1
LA PERCEPTION DU CAP ET DU BEP PAR LES ENTREPRISES EN FONCTION DE L'ÉQUIPEMENT
OU DES PROJETS D'ÉQUIPEMENT EN MINI-MICRO ORDINATEURS

(en %)

		Aide-comptable	Secrétaire-comptable	Comptable	Chef-comptable	Niveau supérieur
CAP	Ne disposent pas de matériel	82	13	4	1	0
	Disposent d'au moins un mini ou micro ordinateur	94	6	0	0	0
	N'envisagent pas d'achat	76	18	6	0	0
	Envisagent d'acquérir au moins un mini-micro	88	9	2	1	0
BEP	Ne disposent pas de matériel	35	16	49	0	0
	Disposent d'au moins un mini ou micro ordinateur	42	42	16	0	0
	N'envisagent pas d'achat	34	21	45	0	0
	Envisagent d'acquérir au moins un mini-micro	44	31	25	0	0

que cela peut donc biaiser légèrement le sens des réponses, il reste que l'analyse des résultats au niveau des projets d'équipement montre la même tendance.

Dès lors, il semble qu'il faille rechercher ailleurs que dans l'automatisation le besoin de « polyvalence » qui se manifeste, notamment pour les BEP. Le fait est que, surtout dans les petites unités, le besoin de connaissances des techniques d'organisation et de secrétariat est fortement ressenti.

LE BACCALAURÉAT DE TECHNICIEN (BTn)

Le baccalauréat de technicien des Techniques quantitatives de gestion (BTn G 2) semble toujours bien apprécié : 56 % des entreprises lui reconnaissent une valeur de comptable et 4 % des établissements interrogés (il est vrai, tous de moins de cinquante salariés) déclarent même qu'il permet de prétendre au poste de chef-comptable. A l'opposé, 9 % seulement des réponses lui font correspondre la situation d'aide-comptable.

Tableau 2
LA PERCEPTION DU BACCALAURÉAT DE TECHNICIEN PAR LES ENTREPRISES

(en %)

	Établissements 20-50 salariés	Établissements > 50 salariés	Ensemble des établissements
Aide-comptable	8	10	9
Secrétaire-comptable	44	21	31
Comptable	40	69	56
Chef-comptable	8	0	4
Niveau supérieur	0	0	0
Total	100	100	100

On observe, à ce niveau, que les réponses varient selon la taille des établissements : ceux de 20-50 salariés sont 69 % à reconnaître au diplôme la fonction de comptable, 40 % seulement des entreprises de plus de cinquante salariés lui attribuent cette valeur.

L'équipement ou les projets d'équipement n'influent pas ici les réponses comme on l'a vu avec les CAP-BEP et comme on le retrouvera avec l'étude des STS-IUT.

DUT ET BTS

La poursuite d'études au-delà du baccalauréat est un élément souvent réclamé pour prétendre à un poste de responsabilité dans l'entreprise. Il semble, qu'en dehors même de la compétence qu'elle permet normalement d'acquérir, la poursuite des études témoigne d'une volonté de réussir qui valorise le candidat à l'emploi.

Tableau 3
LA PERCEPTION DU DUT ET DU BTS PAR LES ENTREPRISES

(en %)

	Établissements 20-50 salariés		Établissements > 50 salariés		Ensemble des établissements	
	DUT	BTS	DUT	BTS	DUT	BTS
Aide-comptable	0	0	0	0	0	0
Secrétaire-comptable	4	4	0	3	2	4
Comptable	46	58	20	68	35	63
Chef-comptable	35	30	55	29	43	30
Niveau supérieur	15	8	25	0	20	3
Total	100	100	100	100	100	100

Tableau 4
LA PERCEPTION DU BTS ET DU DUT PAR LES ENTREPRISES EN FONCTION DE L'ÉQUIPEMENT
OU DES PROJETS D'ÉQUIPEMENT EN MINI-MICRO ORDINATEURS

(en %)

		Aide- comptable	Secrétaire- comptable	Comptable	Chef- comptable	Niveau supérieur
BTS	Ne disposent pas de matériel	0	5	57	33	5
	Disposent d'au moins un mini ou micro ordinateur	0	0	78	22	0
	N'envisagent pas d'achat	0	0	61	34	5
	Envisagent d'acquérir au moins un mini-micro	0	11	68	21	0
DUT	Ne disposent pas de matériel	0	3	35	42	20
	Disposent d'au moins un mini ou micro ordinateur	0	0	33	47	20
	N'envisagent pas d'achat	0	3	33	40	24
	Envisagent d'acquérir au moins un mini-micro	0	0	38	54	8

Ainsi, le Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) Gestion des entreprises et des administrations, option finances-comptabilité, semble particulièrement bien apprécié : 43 % des employeurs déclarent qu'il correspond à la situation de chef-comptable, 35 % lui attribuent la valeur de comptable.

Le Brevet de Technicien Supérieur (BTS) Comptabilité et gestion des entreprises est, lui aussi, bien accueilli malgré un léger retrait par rapport à son homologue, le DUT : 30 % des employeurs attribuent au BTS la fonction de chef-comptable, 63 % préfèrent répondre comptable.

Cette légère préférence du DUT sur le BTS n'apparaissait pas lors des enquêtes menées en 1976 par l'Observatoire EVA sur les étudiants s'insérant dans la vie active à la sortie des IUT et des STS (1).

Avant de risquer des hypothèses sur cette évolution de la « concurrence en aval », c'est-à-dire sur l'utilisation des qualifications des étudiants formés par chacune des filiè-

res, il faut remarquer que les conditions d'observation ne sont plus les mêmes : en 1976, il y avait environ 2 700 étudiants en deuxième année d'IUT GEA option finances-comptabilité et pratiquement 1 000 de moins en année terminale de BTS comptabilité. En 1982-1983, les proportions se sont inversées et il y a cette fois environ 1 000 étudiants de plus en BTS (4 545 en année terminale 1982) qu'en IUT dans les options concernées.

L'équipement ou les projets d'équipement semblent ici encore, bien qu'il faille rester très prudent dans l'interprétation des résultats, conduire à un biais vers le bas dans l'attribution des qualifications : par exemple, les entreprises qui ne disposent pas ou qui n'envisagent pas d'acquérir de matériel sont plus nombreuses à attribuer au BTS la valeur de chef-comptable et si le phénomène est moins net pour les DUT, on le perçoit tout de même dans l'attribution des qualifications d'un niveau supérieur.

Jean-Louis LAVEAU
et Bernard MALO
*Enseignants au Lycée Jehan de Beauce
de Chartres*

(1) Cahier n° 4 de l'Observatoire EVA, *Accès à l'emploi à l'issue des sections de techniciens supérieurs (STS)*, La Documentation française, Paris, juillet 1980, et Cahier EVA n° 8, *L'entrée dans la vie active des jeunes sortant d'IUT et de STS*, La Documentation française, Paris, février 1982.